



SMTC

Engagé pour vos mobilités

PROJET 2016-2032

Point d'étape

Créer les conditions d'une mobilité plus durable

Depuis 2014, les élus du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) sont engagés dans un projet de mobilité qui transforme les manières de se déplacer dans la métropole clermontoise.

Ce projet porte une vision d'une société plus juste, où chaque citoyen peut accéder librement et de manière équitable au travail, aux services, aux loisirs et à la culture, sans barrières de temps ni de coût. Cette transformation n'est pas uniquement sociale, elle est aussi écologique. L'enjeu de ce projet est donc de réduire significativement les nuisances, qu'il s'agisse de pollution, de bruit ou d'émissions de gaz à effet de serre, tout en optimisant l'espace urbain pour minimiser son emprise sur les écosystèmes et les cycles naturels.

Vers une mobilité plus durable en ville

60 % des déplacements se font aujourd'hui en voiture. C'est 10 % de trop. Pour beaucoup de petits trajets, la flexibilité et la disponibilité immédiate de la voiture ont leur équivalent direct dans le vélo, la marche à pied et, sur une très large plage horaire, le long des lignes de tram et de tram-bus. Bon nombre de citoyens rejettent le modèle du tout voiture et aspirent à une forme de bien-être dans la ville en s'affranchissant des bouchons, du stress, du stationnement, du bruit, de la pollution atmosphérique et des risques d'accident.

Dans ce contexte, le projet du SMTC 2016-2032 pose les bases d'un nouvel équilibre dans l'espace public.

Au cœur de la ville, plus de la moitié des déplacements peuvent se faire à pied, à vélo ou en transport en commun avec un minimum de contraintes. Ces modes de déplacement prennent moins d'espace que la voiture. On peut donc donner aux piétons, aux cyclistes et aux bus de l'espace, jusqu'alors dédié à la circulation et au stationnement et ajouter des espaces verts. Pour encourager ce changement, le SMTC renforce son offre de transport public en proposant un réseau plus dense, avec des passages plus fréquents et des horaires élargis. Clermont Auvergne Métropole déploie également des parkings-relais offrant aux pendulaires et aux visiteurs occasionnels la possibilité de privilégier les transports en commun.

Voiture et alternatives en zone périurbaine

Dans les zones périurbaines, où la densité de population est plus faible et les distances à parcourir plus importantes, la voiture restera le mode de transport majoritaire pour de nombreuses années encore. L'objectif global de réduire la part des trajets en voiture à 50 % repose donc sur un équilibre entre, d'un côté les changements de grande ampleur réalisés dans le cœur urbain et de l'autre, les ajustements plus limités dans les zones périurbaines.

Dans ces zones périurbaines, les progrès sont possibles là où le SMTC ou la Région peuvent intensifier leur offre de transport public. Ces changements sont également envisageables en adoptant de nouvelles habitudes pour des trajets courts, comme se rendre à pied ou à vélo à la boulangerie ou à l'école, quand la distance le permet.

Adopté en 2019, le Plan de Déplacements Urbains détaille ces principes, fixe des objectifs quantitatifs et le calendrier de mise en œuvre.

Des prix raisonnables

Pour une part importante de la population, une fois les charges de logement et de transport payées, le reste à vivre est limité. L'augmentation du prix de l'essence pèse alors plus lourdement sur le budget des ménages.

Renforcer les transports en commun, proposer des tarifications solidaires ou installer la gratuité le weekend, sont autant de mesures visant à redonner de la liberté de mouvement tout en complétant les politiques d'aménagement qui rapprochent services et emplois des lieux de vie.

Faciliter les déplacements dans la ville de demain

La ville ne peut plus se développer comme elle s'est développée par le passé. L'époque de l'étalement urbain, des zones pavillonnaires et des roades est à son crépuscule, parce que ce modèle consomme trop de ressources, pollue trop et ne laisse pas assez de place à la nature. L'avenir urbain projeté est à la densification des centres, à la revitalisation et à la requalification des quartiers, au développement vertical et à la re-végétalisation pour accueillir dans les meilleures conditions les nouveaux habitants attirés par le dynamisme de notre métropole. Mais densifier, ce n'est pas se replier sur soi. Les échanges et les déplacements sont le ferment d'une société ouverte et dynamique. Le SMTC s'assure d'une accessibilité à l'ensemble du territoire métropolitain pour tous ses habitants.



À chacun son mode de déplacement

Construire un projet de mobilité ne signifie pas imposer un mode de déplacement unique pour tous, mais plutôt proposer un éventail de solutions adaptées aux besoins et préférences de chacun, en constante évolution. Ces choix de mobilité doivent également tenir compte des défis environnementaux croissants. En visant l'objectif ambitieux de devenir un territoire zéro carbone d'ici 2050, la Métropole se projette vers un avenir où les attentes et le mode de vie des habitants auront profondément changé, bien loin de ceux d'aujourd'hui, et encore davantage de ceux d'il y a 25 ans.

L'enjeu est de penser dès aujourd'hui aux pratiques de demain et de créer les conditions pour qu'elles soient adoptées facilement. Il nous faut ainsi prendre en compte la diversité de ces pratiques et les inégalités, qu'elles soient géographiques, sociales, techniques, économiques ou physiques.

Le projet 2016-2032 se situe ainsi au cœur d'une inévitable cohabitation. Il vise un partage plus égalitaire de l'espace public, incluant de nouveaux modes de déplacement (en provoquant si besoin, leur avènement), sans pour autant imposer de restrictions autoritaires sur l'automobile, un moyen encore essentiel pour de nombreux citoyens. Bien que l'essor de la voiture, y compris électrique, ne corresponde plus aux mutations de l'espace urbain, le SMTC privilégie le dialogue et le débat pour bâtir un consensus autour de ces évolutions.

Diversité et inclusivité de l'offre

Le SMTC se positionne comme constructeur d'une offre publique de transport appuyée sur la multimodalité et l'intermodalité. Au réseau de transport en commun, viennent s'ajouter des solutions comme le transport à la demande, la location de vélos en libre-service ou en longue durée, ainsi que le covoiturage domicile-travail et l'autopartage. Cette offre est complétée par celle des autres autorités organisatrices du grand territoire.

Cette offre vise l'équité en tenant compte des différences de revenu, des handicaps et des différences géographiques. Elle complète la palette des moyens de déplacement privés ou individuels comme la marche à pied, les modes alternatifs comme la trottinette ou le gyropode, le vélo, le taxi et bien entendu la voiture.

Les abonnements solidaires sont proposés à un tarif suffisamment abordable pour que les ménages et les étudiants dont les revenus sont faibles, ne renoncent pas à devenir utilisateurs des transports en commun, faute de moyens.

L'accès pour les personnes en situation de handicap vise à garantir la même liberté de choix que pour l'ensemble de la population. Grâce à une collaboration étroite avec les services de voirie et à une information adaptée sur l'accessibilité des arrêts, le réseau de transport en commun devient plus inclusif, favorisant un report modal et permettant ainsi au service dédié MooviCité de mieux répondre aux attentes de ses usagers.

Équitable mais pas uniforme

Sur le plan géographique, l'équité consiste à s'adapter aux diverses configurations urbaines. L'offre de transport est ainsi modulée selon la densité des secteurs, qu'il s'agisse des centres urbains de Clermont-Ferrand, Chamalières, et Cournon-d'Auvergne, des quartiers moins denses, ou des communes rurales.

Le projet consiste à permettre aux habitants de chaque commune de la métropole d'accéder aux services essentiels en trente minutes et d'effectuer un aller-retour en une demi-journée.

Au-delà de la métropole, le SMTC construit progressivement avec les autorités organisatrices voisines et à leur rythme, des coopérations visant à renforcer l'offre de connexion. Il est à l'écoute des demandes d'extension, pour offrir de nouvelles options de transport aux travailleurs pendulaires et aux étudiants, et répondre ainsi aux besoins de mobilité de tout le territoire.

Prise de conscience et mentalités

Pour le SMTC, tout citoyen doit pouvoir choisir librement ses modes de déplacement et la fréquence de ses trajets, mais il doit le faire en étant conscient de son propre impact sur l'environnement.

Depuis quelques années, un module d'éducation à la mobilité durable destiné aux classes du cycle 3 (CM1, CM2, 6^e) a été testé avec succès et peut désormais être déployé dans les collèges et les lycées avec création de plans de déplacements d'établissements. Les modules permettent de faire évoluer les mentalités des plus jeunes en les sensibilisant à l'intérêt du déplacement par des moyens collectifs.

De même, le SMTC accompagne les entreprises qui intègrent la mobilité durable dans leur politique de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) afin de réduire l'impact des déplacements domicile-travail et professionnels.

Un projet qui soutient l'affirmation métropolitaine

Clermont-Ferrand se positionne comme la métropole de l'Ouest de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le chef-lieu principal du Massif central.

Elle rayonne avec son université, ses entreprises, ses clubs sportifs et son offre culturelle.

L'offre de mobilité doit être à la hauteur de cette ambition et refléter les valeurs d'harmonie et de bien-être qui fondent notre attractivité.

Avec une géographie particulière, une histoire forte au cœur du Massif central et des chercheurs universitaires mobilisés sur les nouveaux modèles de vie et de production vertueuse, la métropole se positionne comme un pôle de compétences dans lequel le SMTC endosse le rôle d'acteur clé de la mobilité durable.



A man is shown in profile, seated in a wheelchair. The image is split vertically down the middle. The left side is bathed in a deep red light, showing him in a gym setting with exercise equipment in the background. The right side is in natural, bright light, showing him in a modern, brightly lit interior space. The text 'Mobilité POUR TOUS' is overlaid on the left side in white.

Mobilité **POUR TOUS**



AMBITION

Permettre à chacun de se déplacer en répondant équitablement aux contraintes physiques, économiques, géographiques et sociales. L'offre de transport est ainsi amenée à se renforcer et se diversifier, avec davantage d'options mieux coordonnées entre elles et avec celles des autres autorités organisatrices de mobilité.

Mobilité pour tous

ENGAGEMENTS

1

Le SMTC renforce son offre de transport et fabrique en 15 ans un réseau de transports en commun maillé à 4 lignes fortes, qui permet d'accéder aux services essentiels en trente minutes depuis chaque commune du ressort territorial.

En 2026 : deux lignes de tram-bus, avec le même niveau de service que le tramway permettent de construire un réseau renforcé sur l'ensemble de la métropole, avec 20 % d'offre supplémentaire (par rapport à 2016).

Horizon 2032 :

- Étude de la création d'une 4^e ligne suivant un axe Nord-Sud qui permet de desservir des secteurs d'habitat et des lieux d'attractivité situés au-delà de Clermont-Ferrand.
- Étude du renouvellement de la ligne de tramway.

2

Pour lutter contre les inégalités économiques et sociales, le SMTC applique une tarification solidaire, permettant d'adapter le prix payé par l'usager en fonction des ressources de son foyer.

En 2023 :

+35 %

de ventes d'abonnements solidaires (de 2016 à 2023).

Horizon 2032 : extension à l'ensemble des services de mobilité : C.vélo, covoiturage...

4

Le SMTC lutte contre les incivilités dans les transports en commun et favorise la mixité à toute heure.

Le SMTC et T2C garantissent, en partenariat avec les services de police, la gendarmerie et le parquet, un haut niveau de sécurité dans les transports publics et sensibilisent les usagers au respect des règles de civilité et de civisme.

Horizon 2032 :

- Le taux de fraude est inférieur à 10 % sur le réseau T2C ;

En 2024 :

- Renforcement des équipes de contrôle (+ 7 agents) ;
- Hausse de l'amende de 49 € à 65 € avec un taux de recouvrement de 80 % ;
- 70 % des délits donnent lieu à une sanction pénale ;
- Expérimentation de la descente à la demande après 22 h.

- À 22 h, on trouve autant de femmes que d'hommes dans les transports en commun.

Proposer une offre renforcée, sûre, diversifiée et équitable en tenant compte des différences de revenus, des particularités géographiques et de certaines spécificités personnelles.

3

Le SMTC augmente progressivement l'éventail des destinations et des choix modaux réellement accessibles aux personnes souffrant de handicaps.

En 2025 : les lignes A, B et C sont équipées de pictogrammes adaptés (animaux et instruments) et les stations sont compatibles avec les outils d'aide au déplacement pour les mal voyants.
Tous les véhicules et 90 % des arrêts du réseau T2C sont accessibles.

Horizon 2032 : l'écart entre le nombre moyen de déplacements quotidiens des personnes à mobilité réduite et celui des personnes valides est réduit de moitié.

5

Le SMTC coopère avec les intercommunalités et la Région pour renforcer l'attractivité des pratiques alternatives à la voiture individuelle pour les longs déplacements.

En 2023 : ventes de titres de transports croisés entre les réseaux voisins (SMTUT*, RLV Mobilités**) et T2C.

Horizon 2032 :

- Création de titres T2C + RLV et avec les réseaux voisins.
- Création de titres combinés et de lignes directes entre les différentes AOM.

* Syndicat Mixte des transports urbains du bassin thiernois
** Riom Limagne et Volcans Mobilités

6

Le SMTC propose des ressources en ingénierie pour porter des projets communs avec les communes et intercommunalités qui le souhaitent, sur le périmètre du Grand Clermont et à l'échelle du bassin de vie.

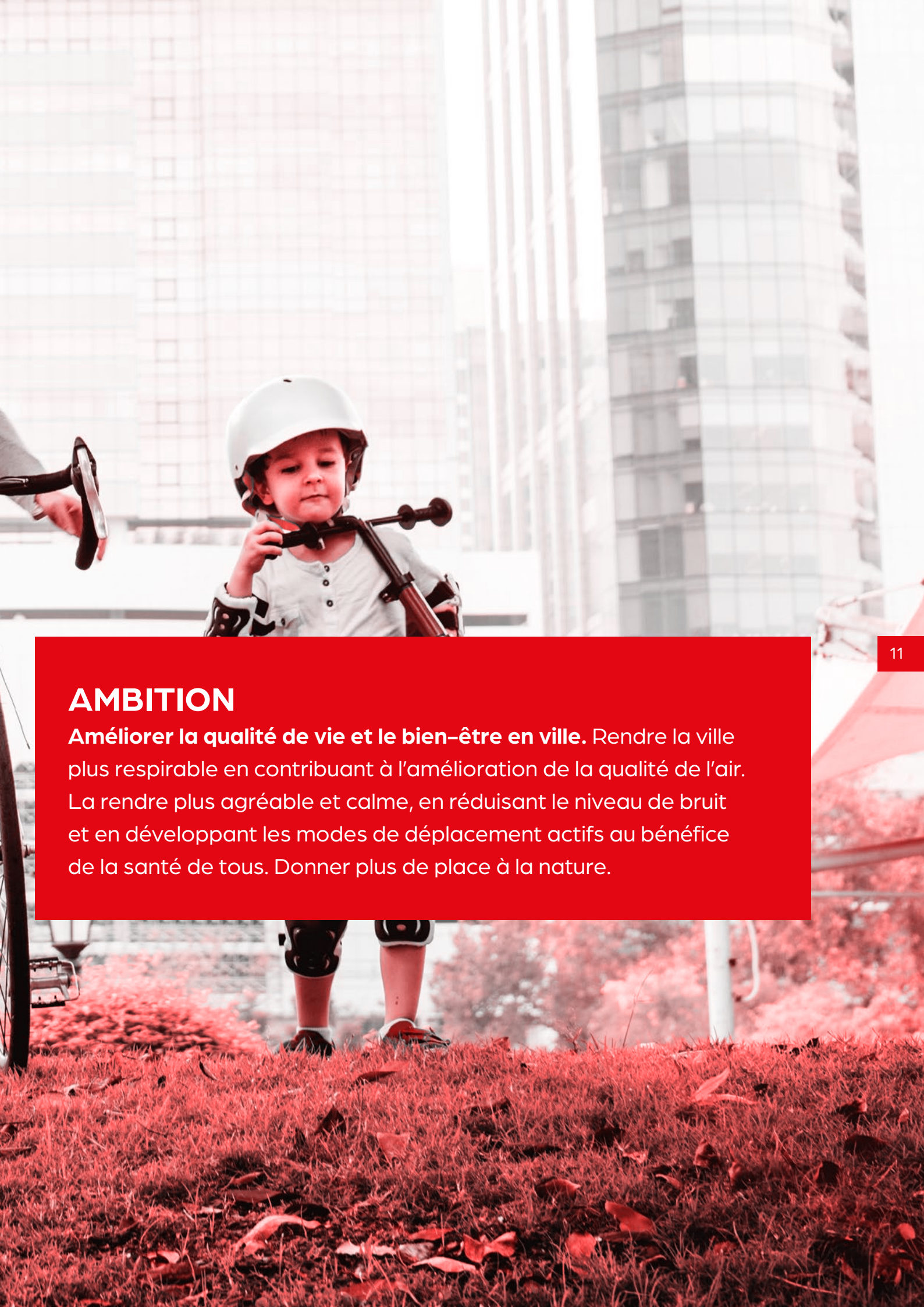
En 2022 : contribution du SMTC à la définition du plan de mobilité de Mond'Arverne Communauté et co-construction d'une offre de mobilité cohérente avec le nouveau réseau T2C (2026).

En 2024 : cofinancement des études de préfiguration des SERM-AURA (275 940 € pour le SMTC).

Horizon 2032 : construction des SERM-AURA avec une connexion efficace entre le réseau TER, les liaisons interurbaines et les réseaux urbains de Clermont, Vichy, Riom, Issoire et Thiers.

Mobilitéé **DURABLE**





AMBITION

Améliorer la qualité de vie et le bien-être en ville. Rendre la ville plus respirable en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air. La rendre plus agréable et calme, en réduisant le niveau de bruit et en développant les modes de déplacement actifs au bénéfice de la santé de tous. Donner plus de place à la nature.

Mobilité durable

ENGAGEMENTS

1

Le SMTC contribue à un **partage équilibré de l'espace public**, dans le cœur urbain dense, entre les piétons, les cyclistes, les usagers des transports publics et les conducteurs de véhicules ; il permet de redonner de la place au végétal.

En 2026 :

- Nouvelle répartition de l'espace public avec le projet INSPIRE au profit des piétons, des vélos, des transports en commun et de la végétation :

+172 %

de voies aménagées pour les vélos

+137 %

de places de stationnement vélos

80 stations C.vélo

900 vélos en libre-service

+135 %

d'arbres

+15 %

d'espaces verts

1200 vélos électriques et vélos spéciaux (vélos PMR, vélos bulle)

20 stationnements vélos sécurisés

Horizon 2032 :

- Extension du réseau de vélos en libre-service et du nombre de stationnements sécurisés ;
- Intégrer le partage équilibré de l'espace public le long de la ligne D.

2

Le SMTC déploie des **transports plus propres et moins bruyants**, pour une meilleure qualité de vie urbaine.

En 2026 :

68 %

des déplacements en transport en commun sont réalisés par des véhicules électriques et hydrogènes (lignes A, B, C et 35-36).

47 %

de l'énergie consommée annuellement par le réseau de transports en commun est issu de sources décarbonées.

Horizon 2032 :

80 %

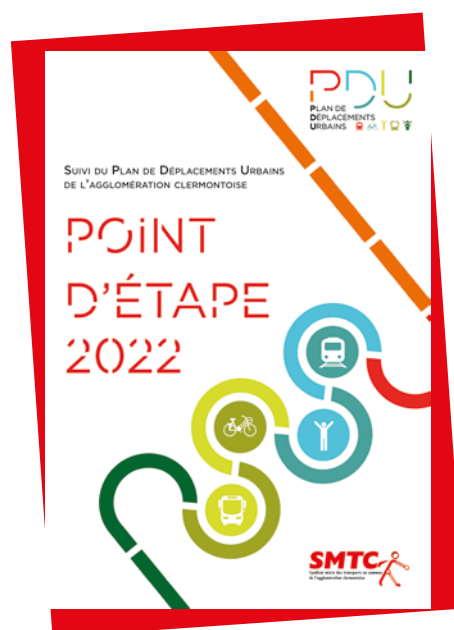
des déplacements en transport en commun sont réalisés par des véhicules électriques et hydrogènes.

60 %

de l'énergie consommée annuellement par le réseau de transports en commun est issu de sources décarbonées.

3

Le SMTC mesure annuellement l'**avancement du Plan de Déplacements Urbains** et vérifie le respect de la trajectoire attendue de parts modales, d'émissions de gaz à effets de serre, d'oxydes d'azotes et de particules.



A woman with her hair in a ponytail, wearing a red quilted jacket and white headphones around her neck, holds a clear water bottle. She is standing in a gym with other people and equipment visible in the background. The left side of the image is overlaid with a semi-transparent red filter.

Mobilité
PLUS
FACILE



AMBITION

Faciliter l'accès aux services de mobilité avec des solutions plus adaptées aux besoins des citoyens et simples d'utilisation.

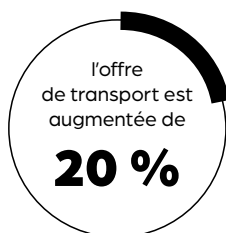
Mobilité plus facile

ENGAGEMENTS

1

Le SMTC, avec une **amplitude horaire élargie** sur la plupart des lignes et une **fréquence accrue**, s'engage à proposer une offre de qualité pour mieux profiter de la vie urbaine.

En 2026 :



les horaires de service sont **étendus en soirée** sur l'ensemble du réseau.

2

Au fur et à mesure de l'extension du périmètre du SMTC, portée par la dynamique d'intégration métropolitaine, **la desserte des sites touristiques majeurs** est construite, avec la SPL « Clermont Auvergne Tourisme », au sein d'itinéraires de découverte.

De manière plus générale, le SMTC noue des partenariats avec les forces économiques du territoire pour construire des offres adaptées aux grands événements et aux grands lieux de rayonnement métropolitain.

4

À l'issue du projet, les habitants et les touristes pourront, avec une seule carte, **emprunter l'ensemble des moyens de transport public présents sur le territoire**. Une application permettra de connaître les différentes possibilités de réaliser chaque trajet interne au ressort territorial sans utiliser sa voiture.

En 2023 : 60 % des achats de titres sont dématérialisés (paiement par carte bancaire, par SMS, QR Code...);

En 2024 : lancement de Clermoov, l'application multimodale de recherche d'itinéraires, de vente et d'information (MAAS).

Horizon 2032 :

- Intégration dans Clermoov de produits touristiques, sportifs et culturels incluant le transport public et l'accessibilité aux personnes porteuses de handicaps.
- Utilisation des données d'usage, anonymisées, pour améliorer la qualité ressentie par les usagers des offres de transport public.

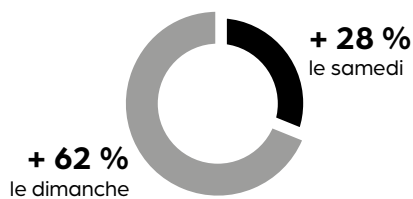
3

Pour rendre l'accès aux transports toujours plus facile, le SMTC lance des expérimentations de la gratuité.

Depuis 2017 : Ben, le bus de nuit à destination des étudiants, est gratuit.

Depuis 2022 :

- Le réseau T2C est gratuit les week-ends.
- Fréquentation :



17

5


Le SMTC investit sur l'ensemble de son ressort territorial en **offrant de nouvelles possibilités de déplacement adaptées aux densités de population, avec un effort particulier d'innovation dans les zones moins denses** (covoiturage, transport sur réservation, etc.) pour que chaque habitant puisse trouver une alternative à l'usage de la voiture individuelle. Les intercommunalités du Grand Clermont peuvent, si elles le souhaitent, rejoindre le ressort territorial du SMTC pour une offre de services totalement intégrée.

En 2023 :

- Adoption d'une stratégie « covoiturage » ciblée sur les déplacements « domicile-travail »
- Autopartage : 15 véhicules partagés, 42 autopartageurs et près de 10 000 km parcourus.

Horizon 2032 :
augmenter le taux
d'occupation des véhicules :

de **1,3**
à **1,6**



**SENSIBI-
LISATION**
à la Mobilité





AMBITION

Contribuer aux changements de comportements.

Sensibilisation à la Mobilité

ENGAGEMENTS

1

Le SMTC accompagne les employeurs du territoire dans leur démarche de **Plan de Mobilité Employeurs**, visant à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de la structure.

En 2024 :

- 50 % des salariés de la métropole sont couverts par un plan de mobilité d'entreprise.
- Création du club des référents PdME.

Horizon 2032 : 70 % des salariés du ressort territorial sont couverts par un plan de mobilité d'entreprise et l'autosolisme passe sous la barre des 60 % pour les trajets domicile-travail.

2

Le SMTC noue des partenariats avec l'enseignement supérieur et la recherche ; il contribue à des formations initiales et continues, et accueille en permanence un thésard.

4

Le SMTC accompagne les personnes en insertion pour faciliter leur accès aux services de mobilité et mène des actions auprès des personnes qui se déplacent peu, souvent par crainte, par manque de connaissance ou à cause de barrières linguistiques, pour les aider à surmonter ces obstacles socioculturels.

En 2024 : structuration d'un réseau de conseillers en mobilité pour toucher davantage de travailleurs sociaux.

L'accompagnement à la mobilité est un facteur clé de l'évolution des comportements et un levier d'insertion.

3

Le SMTC construit, avec les partenaires académiques, des contenus pédagogiques à destination du public scolaire (primaires, collèges, lycées) et les met à disposition des élus, des communes et des écoles.

En 2017 : lancement du programme « Tous mobiles, et vous ? » qui fait découvrir aux élèves, les différentes manières de se déplacer, leurs avantages et inconvénients.

2 000

élèves du CE2 au CM2
ont participé au programme
depuis 2017

En 2022 : expérimentation avec le collège Marc Bloch, à Cournon-d'Auvergne, sur l'écomobilité scolaire : mise en place de mesures favorisant des pratiques de déplacement plus sûres, plus solidaires et moins polluantes pour les trajets domicile-collège.









 **SMTC**
Engagé pour vos mobilités

2 bis rue de l'Hermitage
63063 CLERMONT-FERRAND cedex 1
Tél. 04 73 44 68 68

Al Contingente ADPA - P.C.S. 495 289 399 - 24170285 - Credit photos: Benjamin Chassagne, Guillaume Fragnak

